



EEDBI Côte d'Ivoire
Ease of Doing Business Initiative 9^e édition

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

“EASE OF DOING BUSINESS INITIATIVE COTE D’IVOIRE 2018”

SOFITEL ABIDJAN, HOTEL IVOIRE

26 – 28 Novembre 2018

THEME

**« Amélioration du climat des affaires et défis de la
croissance économique en Afrique »**

RAPPORT GENERAL

Sommaire

Sommaire	1
Liste des tableaux	3
Sigle & Acronyme	4
I. Introduction.....	5
II. Déroulement.....	6
2.1. Cérémonie d'ouverture	6
2.2. Visite des stands.....	7
2.3. Présentation du Portail Unique des Services à l'Investisseur	7
2.4. Travaux des panels et des sessions simultanées	Erreur ! Signet non défini.
2.5. Cérémonie de clôture	8
2.6. Visites des sites de réformes et sites touristiques.....	9
III. Synthèse des travaux techniques.....	13
3.1 Importance du programme de réforme du climat des affaires	13
3.2 Dernières évolutions et performances à l'indice Doing Business	13
3.3 Processus de réformes en environnements difficiles	14
3.4 Rôle de la promotion de l'investissement et du programme de compétitivité	15
3.5 Dispositif de soutien au financement des PME/PMI.....	16
3.6 Dématérialisation des services publics aux investisseurs.....	16
3.7 Réforme du cadastre et programme de titrisation de masse	17
3.8 Impact des guichets uniques du commerce extérieur et des opérations de contrôle conjoint aux postes frontaliers	18
3.9 Adoption d'une nouvelle réglementation ou législation	19
3.10 Réalités et leçons apprises des réformes de la législation et des pratiques dans l'espace OHADA.....	20
3.11 Processus de réformes et l'attraction des investissements	22
3.12 Réduction des constructions sans permis de construire	22
3.13 Raccordement et Continuité de la fourniture d'électricité.....	23
3.14 Solutions pour le financement des PME/PMI	23
3.15 Innovations dans les services fiscaux aux contribuables	24
3.16 Attractivité des taux d'imposition dans un contexte d'objectifs de recettes fiscales	24
3.17 Facteurs clés de succès de la mise en œuvre de projets PPP en Afrique subsaharienne...	24

3.18	Programme de réformes pour la compétitivité du secteur industriel	25
IV.	Principales recommandations	26
V.	Conclusion	27
VI.	Annexe : Programme de la conférence	28

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Thématiques abordées et site de réformes visités.....	9
Tableau 2 :	Processus de collecte, vérification et analyse des données et publication du Rapport Doing Business	14
Tableau 3 :	Grille des informations à collecter pour une meilleure gouvernance de la promotion des Investissements.....	25

Sigle & Acronyme

BAD	Banque Africaine de Développement
BACI	Banque Atlantique de Côte d'Ivoire
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCJA	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
DEMO	Direction des Etudes et de la Maîtrise d'œuvre (de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité)
DGI	Direction Générale des Impôts
EDBI	Ease of Doing Business Initiative
FIPME	Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises
GBM	Groupe de la Banque Mondiale
GERME	Gérer Mieux Son entreprise
GUPC	Guichet Unique du Permis de Construire
IDE	Investissements Directs Etrangers
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONUDI	Organisation des Nations Unis pour le Développement Industriel
PARED	Projet d'Appui à la Redynamisation des PME
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PPP	Partenariat Public – Privé
PRODIJE	Projet d'Incubation pour les Jeunes Entrepreneurs
PUSI	Portail Unique des Services à l'Investisseur
RCCM	Registre de Commerce et de Crédits Mobiliers
SAIDI	System Average Interruption Duration Index
SAIFI	System Average Interruption Frequency Index
SFI	Société Financière Internationale
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SODECI	Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire
TCA	Tribunal de Commerce d'Abidjan
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain

I. Introduction

Dans le cadre du processus d'amélioration du climat des affaires, le Groupe de la Banque Mondiale en collaboration avec plusieurs gouvernements africains a lancé une initiative pour le partage d'expériences et d'échanges techniques entre pairs des institutions en charge de l'amélioration du climat des affaires, en vue du renforcement des capacités dénommé Conférence "**Ease of Doing Business Initiative**", en abrégé EDBI.

A la conférence de Nairobi au Kenya en 2016, puis à celle de Livingstone en Zambie, la Côte d'Ivoire a sollicité et obtenu l'organisation de la 9^{ème} édition de la Conférence EDBI à Abidjan.

Du 26 au 28 novembre 2018, la Côte d'Ivoire, pays hôte, a organisé en partenariat avec le Groupe de la Banque Mondiale, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement et sous la présidence et la présence effective de Monsieur Adama KONE, Ministre de l'Economie et des Finances, la neuvième édition de la conférence Ease of Doing Business Initiative Côte d'Ivoire 2018, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire sur le thème central « **Amélioration du climat des affaires et défis de la croissance économique en Afrique** ».

La Conférence EDBI vient d'être organisée pour la première fois dans un pays d'Afrique francophone et par ailleurs pour la première fois dans un pays d'Afrique de l'ouest. Elle a réuni à l'ouverture plus de **500 délégués dont 200 délégués et experts internationaux de 36 pays**. Les travaux techniques ont été suivis par **351 délégués et experts**.

Le présent rapport qui a pour objet de faire l'économie des travaux de la conférence est structuré comme suit :

- L'introduction ;
- Le déroulement de la conférence ;
- La synthèse des travaux techniques et scientifiques ;
- Les principales recommandations ;
- La conclusion ;
- Les annexes.

II. Déroulement

La conférence internationale “**Ease of Doing Business Initiative**” du 26 au 28 novembre 2018 a été marquée par cinq (5) temps forts :

- La cérémonie d'ouverture ;
- Les travaux techniques en plénières et en ateliers;
- La passation de témoins entre la Zambie pays{organisateur de la conférence en 2017}et la Côte d'Ivoire ;
- La cérémonie de clôture ;
- Les visites de terrain des sites de réformes et des sites touristiques.

2.1. Cérémonie d'ouverture

Le lundi 26 novembre 2018, s'est ouverte au Palais des congrès du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, la 9^{ème} édition de la conférence Internationale “Ease of Doing Business Initiative”, Côte d'Ivoire 2018. La cérémonie d'ouverture de la conférence a été présidée par Monsieur **Adama KONE**, Ministre de l'Economie et des Finances, représentant Son Excellence Monsieur **Amadou Gon COULIBALY**, Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, chef du Gouvernement.

Cette cérémonie a enregistré à l'ouverture, plus de **500 délégués** dont **200 délégués et experts internationaux venus de 36 pays**. Elle a été marquée par la présence de plusieurs personnalités de haut rang, dont :

1. M. **AJEEDRA Gabriel Aridou**, Ministre d'Etat, Ministre des Finances, de l'Economie et du Développement de l'Ouganda ;
2. M. **Ange Faustion KOYASSE**, Ministre, Secrétaire technique permanent du Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires, Chef de la délégation de la Centrafrique ;
3. M. **Khader BARRY**, Ministre, Conseiller Spécial du Premier Ministre de la Guinée ;
4. M. **Alma OUMAROU**, Ministre, Conseiller en charge de l'Agenda et de la zone de libre-échange du Niger ;
5. M. **GUIMBA Saïdou Ibrahima**, Ministre, Conseiller Spécial et Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Société de l'Information du Niger ;
6. Dr **Jumoke ODUWOLE**, Ministre, Conseiller Spécial du Président de la République Fédérale du Nigeria ;
7. Mme **JOHNSON Sandra Ablamba**, Secrétaire d'Etat, Conseiller du Président en charge du Climat des Affaires du Togo ;
8. M. **Augustine FLOMO**, Vice-Ministre des Finances du Liberia ;
9. Mme **KAYULA Siame**, Secrétaire Permanent chargé du Commerce et de l'Industrie de la Zambie ;
10. M. **Bruno, Nagbané KONE**, Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme de Côte d'Ivoire ;
11. M. **Souleymane DIARRASSOUBA**, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME de Côte d'Ivoire ;
12. M. **Laurent TCHAGBA**, Ministre de l'Hydraulique de Côte d'Ivoire ;
13. M. **Felix ANOBLE**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Commerce, chargé de la promotion des PME de Côte d'Ivoire ;
14. M. **Tiruneh MITAFA**, Vice-gouverneur de la Banque Centrale d'Ethiopie ;
15. M. **Pierre LAPORTE**, Directeur des Opérations de la Banque Mondiale ;

16. M. **Aliou MAÏGA**, Directeur Régional de la Société Financière Internationale, Afrique de l'Ouest et du Centre ;
17. Prof **Dorothé SOSSA** ; Secrétaire Permanent de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires ;
18. M. **Nicolas OSSAI**, Député Nigérian ;
19. Mme **DIOP Amy**, Adjointe au Maire de la commune de Cocody ;
20. M. **Adama COULIBALY**, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, Président du Comité d'Organisation de la Conférence.
21. Mesdames et Messieurs les Directeurs de Cabinet et Conseillers représentant les Ministres.

L'allocation de bienvenue a été prononcée par Mme **DIOP Amy**, Adjointe au Maire de la commune de Cocody, qui a souhaité la cordiale bienvenue aux délégations et a exprimé la joie des populations et du conseil municipal de recevoir les distingués invités.

Ensuite, Monsieur **Adama COULIBALY**, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, a pris la parole, en sa qualité de Président du Comité d'Organisation—pour exprimer ses remerciements et sa gratitude aux autorités, au Groupe de la Banque Mondiale, aux délégués, aux experts, aux panélistes et aux modérateurs. Il a également salué l'initiative EDBI qui est une excellente plateforme d'échanges et de partage d'expériences permettant de s'instruire sur les bonnes pratiques.

A sa suite, les représentants du Groupe de la Banque Mondiale ont successivement pris la parole. Trois allocutions ont été prononcées. Il s'agit d'abord de celle de Monsieur **Pierre LAPORTE**, Directeur des Opérations pour la Banque Mondiale, ensuite du mot de Monsieur **Aliou MAÏGA**, Directeur Régional de la Société Financière Internationale, Afrique de l'Ouest et du Centre et enfin de l'adresse vidéo filmée de **Monsieur Sergio PIMENTA**, Vice-Président Afrique et Moyen-Orient de la SFI.

Au terme de ces allocutions, est intervenue, le discours d'ouverture de la 9^{ème} édition de la conférence "**Ease of Doing Business Initiative Côte d'Ivoire 2018**", prononcé par Monsieur **Adama Koné**, Ministre de l'Economie et des Finances, représentant le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Dans son intervention, Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances a adressé la cordiale bienvenue aux délégués et s'est réjoui de la qualité des participants qui augure des échanges fructueux. Il a également ajouté que ce forum permettra de trouver des éléments de réponses aux préoccupations techniques des Etats relatives à l'identification et à la mise en œuvre de réformes pertinentes susceptibles d'accroître significativement l'attractivité de nos pays vis-à-vis des investissements nécessaires à la soutenabilité de la croissance économique et au financement du développement.

La cérémonie d'ouverture a pris fin avec la diffusion du film institutionnel "**Côte d'Ivoire terre d'Investissement**", laissant ainsi place aux travaux techniques et scientifiques de la conférence dans la salle des fêtes du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire.

2.2. Visite des stands

Au terme de la première journée, une exposition des produits artisanaux et des services publics et privés a permis aux délégués de se rendre compte des progrès réalisés en Côte d'Ivoire.

2.3. Présentation du Portail Unique des Services à l'Investisseur

Les travaux techniques de la conférence se sont déroulés lors des panels du 26 et du 27 novembre 2018, des sessions thématiques simultanées du 27 novembre 2018 et des visites de sites de réformes du 28 novembre 2018. Ils ont été suivis par 351 délégués et se sont articulés autour des thématiques suivantes :

- L'importance du programme de réforme du climat de l'investissement pour relever les défis de la croissance économique en Afrique ;
- Les dernières évolutions méthodologiques et tendances des performances de la Région Afrique à l'indice Doing Business ;
- Les réflexions sur le processus de réformes en environnements difficiles en Afrique ;
- Le rôle de la promotion de l'investissement et du programme de compétitivité dans le processus de réformes du climat des affaires ;
- Le dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) ;
- La dématérialisation des services publics aux investisseurs ;
- Les approches novatrices en matière de réforme du cadastre et Programme de titrisation de masse et sécurisation de la propriété foncière ;
- L'impact sur la fluidité du commerce transfrontalier des guichets uniques du commerce extérieur et des opérations de contrôle conjoint aux postes frontaliers ;
- Les dispositions pratiques pour l'adoption d'une nouvelle réglementation ou législation ;
- Les leçons apprises des réformes de la législation et des pratiques dans l'espace OHADA ;
- La corrélation entre le Processus de réformes et l'attraction des investissements ;
- La réduction des constructions sans permis de construire ;
- Les solutions pour le financement des PME/PMI ;
- Les innovations dans les services fiscaux aux contribuables ;
- Facteurs clé de succès de la mise en œuvre de projets PPP en Afrique subsaharienne ;
- L'attractivité des taux d'imposition pour le Secteur Privé dans un contexte d'objectifs de recettes fiscales ;
- La mise en œuvre d'un programme de réformes du climat des affaires ciblé pour la compétitivité du secteur industriel.

L'économie des travaux techniques et scientifiques est présentée dans la section III du présent rapport.

2.4. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a débuté dans un premier temps par la passation de témoin entre la Zambie, pays organisateur de la huitième édition de la conférence EDBI et la Côte d'Ivoire, pays hôte de la neuvième édition.

Cette passation de témoin a donné lieu à une allocution de Madame **Kayula SIAME**, Secrétaire Permanent chargée du Commerce et de l'Industrie de la Zambie, remettant entre les mains de Monsieur **Adama COULIBALY**, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, de façon symbolique le mandat de maintenir allumée pendant une année, la flamme de la simplification et de l'amélioration du climat des affaires dans les pays africains.

Dans son allocution de passation de témoin, Madame SIAME a exprimé ses remerciements et ses félicitations au Gouvernement ivoirien pour l'organisation de la conférence à Abidjan. Elle a encouragé les Etats à ne pas limiter leurs programmes de réformes exclusivement aux indicateurs Doing Business, mais de l'inscrire dans un cadre global en vue de reformer l'économie toute entière non pas seulement pour la compétitivité des entreprises étrangères mais également pour les petites et moyennes entreprises locales.

Par ailleurs, en marge de la conférence, un vote a permis de désigner le Rwanda comme pays hôte de la 10ème édition de la conférence "Ease of Doing Business Initiative".

Enfin, il est revenu à M. **Adama COULIBALY**, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, de prononcer l'allocution de clôture de la conférence. Il s'est félicité de la qualité et de la richesse des instructions et enseignements tirés de la conférence et a encouragé les Etats à prendre en compte les attentes du secteur privé pour la compétitivité des entreprises et des économies africaines, avant de déclarer close la neuvième édition de la conférence Ease of Doing Business Initiative Côte d'Ivoire 2018.

2.5. Visites des sites de réformes et sites touristiques

Deux types de visites terrain ont été organisés lors de la conférence "Ease of Doing Business Initiative". Il s'agit des visites de site de réformes et des visites touristiques.

a. Visites des sites de réformes

Selon le centre d'intérêt des délégués, des séances de travail de partage des bonnes pratiques ont été organisées avec des administrations et structures techniques ivoiriennes. Ces visites ont porté sur différentes thématiques présentées dans le tableau ci-après :

N°	Thématiques abordés	Site de visite
1	La réforme de mise en place du Tribunal de Commerce d'Abidjan	Tribunal de Commerce d'Abidjan
2	Le fonctionnement de la Cour d'Appel de Commerce d'Abidjan	Cour d'Appel de Commerce d'Abidjan
3	La présentation de la solution de déclaration et de paiement en ligne "e-impôts" et le système de remboursement et de suivi du dossier de crédit de TVA en ligne au centre fiscal à la Direction générale des Impôts	Centre fiscal de Cocody de la Direction générale des Impôts
4	L'accueil des navires et l'automatisation de l'activité portuaires	Port Autonome d'Abidjan
5	Les procédures de délivrance du permis de construire, au Guichet Unique du Permis de construire	Guichet Unique du Permis de construire
6	Les formalités de création d'entreprise au Guichet unique de formalités d'entreprises du CEPICI	Guichet Unique de Formalités d'Entreprises du CEPICI
7	Les procédures de raccordement à l'électricité	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
8	L'incubation des entreprises	Incubateur des entreprises de la CGECI

Tableau 1 : Thématiques abordés et site de réformes visités

i. Visite au Tribunal de Commerce d'Abidjan

La visite au Tribunal de Commerce d'Abidjan a été l'occasion pour la Présidente du Tribunal de présenter son institution, le contexte de sa création, son organisation, ses attributions, sa composition, ses activités et surtout ses statistiques.

Cette présentation a suscité un vif intérêt des délégués qui n'ont pas manqué au cours des échanges de féliciter la Côte d'Ivoire pour la mise en place de cette institution de référence.

Ils ont profité de l'occasion pour s'informer davantage sur les problématiques suivantes :

- La prise en compte des statistiques de la création d'entreprises du CEPICI par le TCA ;
- Les critères de nomination des juges consulaires au TCA ;
- Les raisons des compétences d'attribution au TCA aussi bien en matière d'activités judiciaires que de gestion du RCCM ;
- Le traitement des litiges commerciaux entre commerçants ou sociétés commerciales en dehors d'Abidjan ;
- La question de la fixation des coûts du TCA.

ii. Visite à la Cour d'Appel de Commerce d'Abidjan

La visite à la Cour d'Appel de Commerce d'Abidjan a permis à la juridiction de partager l'expérience ivoirienne en matière de traitement des litiges commerciaux. En effet, la justice commerciale en Côte d'Ivoire est composée de Tribunaux de commerce, de Cours d'Appel de commerce, d'une Cour suprême et d'une Cour commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA.

La Cour d'appel de commerce connaît des appels formés contre les décisions rendues par le tribunal de commerce d'Abidjan. Les délais de jugement sont fixés à 60 jours pour la Cour d'appel de commerce d'Abidjan et 90 jours pour le tribunal de commerce d'Abidjan.

La mise en place des juridictions s'inscrit dans le cadre du processus des réformes Doing Business qui a contribué à rendre la justice commerciale plus efficace et plus rapide. D'autres thématiques ont été abordées. Il s'agit des cas de récusation des conseillers et le traitement des litiges miniers soumis à une procédure administrative préalable avant la saisine des juridictions de commerce et les permis miniers soumis au contrôle de la chambre administrative de la Cour Suprême.

iii. Visite au centre fiscal Abidjan Nord Cocody

Les délégués ont bénéficié d'une présentation du portail e-impôt.gouv.ci de la Direction Générale des Impôts (DGI), ses fonctionnalités et la sécurité sous-jacente de l'application de télédéclaration et de télépaiement des impôts. A cette occasion, une simulation de la déclaration et du paiement des impôts en ligne, a été effectuée par le chef de Centre des téléservices fiscaux de la DGI. Selon les informations communiquées aux délégués :

- Le paiement des impôts en ligne est effectif depuis le 1^{er} janvier 2017 en Côte d'Ivoire ;
- Le paiement des impôts en ligne est obligatoire pour les grandes et moyennes entreprises (selon la classification de la DGI) ;
- Le paiement des impôts en ligne sera obligatoire pour les petites entreprises à compter du 1^{er} janvier 2019.

En outre, le processus de remboursement des crédits de TVA a été également présenté. Au titre de l'année 2018, le remboursement des crédits de TVA a été réalisé à 100%, c'est-à-dire qu'il ne subsiste aucun arriéré.

iv. Visite au Port Autonome d'Abidjan

La visite au Port Autonome d'Abidjan (PAA) s'est déroulée en deux étapes, guidées par les besoins exprimés par les délégués. Il s'agit d'abord des préoccupations relatives à l'accueil des Navires, ayant donné lieu à un exposé du Commandant du Port et la visite de la salle de conférence journalière.

Avant de présenter de façon succincte les procédures d'accueil des navires, le Colonel Coffi Yao Emmanuel, Commandant du Port, a brièvement présenté le PAA. Selon cette présentation, le Port Autonome d'Abidjan est le 2^{ème} port le plus important d'Afrique subsaharienne après Durban, disposant d'un canal (le canal de Vridi) de 2500 mètres de long, dragué à 15 mètres de tirant d'eau, avec un plan d'eau de 1000 hectares et une capacité de 62 navires. Le PAA est certifié ISO 9001 et 14001.

Le Commandant du Port a également informé du projet d'élargissement/approfondissement du canal de Vridi à l'horizon 2020 en vue de rendre le Port compétitif pour recevoir les navires de plus de 350 mètres de long et de 16 mètres de tirant d'eau.

Par ailleurs, ont été présentées de façon succincte les procédures d'accueil des navires comme suit :

- Information ;
- Saisie du consignataire et renseignement du formulaire d'entrée ;
- Collecte des données ;
- Conférence journalière et affectation des pilotes par navires
- Contact de la vigie avec le navire et montée à bord du pilote affecté ;
- Manœuvre pour amener le navire à quai.

Ensuite, une séance de travail a été conduite avec le Directeur informatique du Port relativement à l'automatisation des activités portuaires.

Enfin, au terme de la visite, la délégation mauritanienne, concernée a sollicité et obtenu la mise en place d'un cadre de collaboration bilatérale entre les ports d'Abidjan et de Nouakchott.

v. Visite au Guichet unique du permis de construire

Les délégués de la Guinée et de la Mauritanie ont visité le Guichet Unique du Permis de construire (GUPC), au cours de laquelle ont été présentés l'historique de la création du GUPC, son statut, les textes réglementaires le régissant, le cadre institutionnel, le mode d'organisation et de fonctionnement, les procédures et les modalités de réception, de traitement et de délivrance du permis de construire, les difficultés et les problèmes auxquels le GUPC est confronté etc.

En outre, ont été discutées des préoccupations relatives au cadre organique, les sessions des commissions d'attributions du permis de construire, la problématique des contrôles techniques en phase construction et de la possession de la pleine propriété avant l'introduction de la demande du permis de construire.

Cette séance de travail a été suivie par une visite guidée des services du GUPC, à savoir :

- Les services de réception, d'enregistrement, de Caisse et de Scanning ;
- Les salles informatiques (local technique, serveur) et la salle de la Commission d'examen et d'attribution du permis de construire ;
- Les bureaux des agents détachés du District Autonome d'Abidjan et de ses 13 communes ;
- Les bureaux des représentants des structures publiques (Domaine urbain, urbanisme, assainissement, architecture, protection civile, hygiène publique, cadastre, conservation foncière, etc.) et privées (CIE, SODECI).

Au terme de la visite, les délégués ont souhaité maintenir un cadre de concertation entre la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Mauritanie sur l'indicateur du permis de construire et mettre en place un réseautage entre les différents acteurs pour échanger sur les bonnes pratiques au niveau de cet indicateur.

vi. Visite à la Compagnie Ivoirienne d'Electricité

La délégation mauritanienne a eu une séance de travail avec la Direction des Etudes et de la Maîtrise d'œuvre (DEMO) de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, portant sur la présentation de la mission et des activités de la DEMO, les dispositifs de raccordement à l'électricité, le traitement et les délais de traitement des dossiers, les prix des matériels électriques, l'existence d'un guichet unique du raccordement à l'électricité, les réformes en cours dans ce domaine et la transparence sur les tarifs. La délégation mauritanienne a précisé que son expérience porte sur la mise en place d'un guichet unique physique du raccordement à l'électricité.

vii. Visite de l'Incubateur des entreprises de la CGECI

La visite de l'incubateur des entreprises de la CGECI, s'est déroulée en son Centre d'Appui au Développement des Entreprises (CADE) et a vu la participation d'une soixantaine de délégués. Dr **Léopold Mikou**, chef du centre a présenté les missions du CADE consistant principalement à la promotion de l'entrepreneuriat national. Le centre dispose de plusieurs instruments pour mettre en œuvre sa mission dont :

i. L'incubateur d'entreprises

L'incubateur offre un accompagnement à des porteurs de projets d'idées d'affaires ou en début d'activités dont le modèle d'affaire n'est pas encore stabilisé. Il s'inscrit dans le cadre du projet PRODIJE (Projet d'incubation pour les jeunes entrepreneurs).

Les bénéficiaires des services de l'incubateur sont sélectionnés à l'issue d'un appel à compétition et évalués par un comité d'experts indépendants. A l'issue du processus de sélection, les porteurs de projets retenus bénéficient d'un package de services présentés ci-dessous :

- La formation théorique à l'entrepreneuriat (basé sur le GERME¹ du BIT) ;
- Un coaching personnalisé ;
- Un mentorat ;
- Une immersion (éventuelle) en entreprises ;
- Une recherche de financement (appui à l'affinement du plan d'affaires par un analyste financier, organisation de bourse de projets, organisation de rencontre b to b avec des partenaires financiers etc.).

ii. L'accélérateur de startups

L'accélérateur de startups est un programme international destiné à mettre en compétition des startups à fort potentiel. La compétition a lieu chaque année à l'occasion du forum CGECI Academy.

Le processus de sélections des bénéficiaires du programme est assuré par un comité d'experts indépendants, suivi d'un entretien obligatoire du promoteur avec le jury. Les startups sélectionnées bénéficient d'un programme de formation dénommé "**Capital Intelligent**" développé par le cabinet ES Partners et une mise en réseau.

iii. Les instruments moins notoires

D'autres programmes sont conduits par le CADE. Il s'agit du Projet d'Appui à la Redynamisation des PME (PARED) dont l'objectif est d'offrir un diagnostic approfondi et intégrale de l'entreprise et un accompagnement par un expert. Le CADE dispose également d'un partenariat avec l'université de Stanford pour la mise en place du programme "SEED Transformation" pour l'accompagnement d'une soixantaine d'entreprises dont 20 en Afrique francophone.

b. Visites de sites touristiques

Deux convois ont été organisés dont une en direction de la baie des milliardaires, avec une balade lagunaire et l'autre en direction d'Assinie selon le choix des délégués pour des visites touristiques.

¹ GERME : Le Programme "**Gérez mieux votre entreprise**" (GERME) est un programme de formation en gestion élaboré par l'Organisation internationale du Travail (OIT) avec un accent sur le démarrage et l'amélioration des petites entreprises comme stratégie pour créer plus d'emplois de qualité pour les femmes et les hommes, notamment dans les économies émergentes. Avec un programme de sensibilisation estimé dans plus de 100 pays, il est l'un des plus importants programmes mondiaux dans ce domaine

III. Synthèse des travaux techniques

Les travaux techniques de la conférence ont couvert un nombre important et varié de thèmes de réflexions.

3.1 Importance du programme de réforme du climat des affaires

Pour relever les défis de la croissance économique en Afrique, les attentes du secteur privé, moteur de la croissance économique, doivent être prises en compte dans l'élaboration des programmes et politiques de développement des pays.

Il s'agit notamment de :

- Un cadre réglementaire inclusif ;
- La cohérence des mesures de réformes avec l'ensemble des politiques économiques engagées ;
- Le renforcement de l'intégration économique régionale ;
- Le développement des infrastructures routières, portuaires, ferroviaires pour la facilitation des affaires ;
- Le financement des petites et moyennes entreprises ;
- Le renforcement de la gouvernance et du respect du droit ;
- La qualité de la formation des ressources humaines ;
- La réduction des coûts de transaction pour la compétitivité des entreprises ;
- Une fiscalité qui accompagne les entreprises en trouvant l'équilibre entre la charge et le fardeau fiscal et l'atteinte des objectifs de recettes fiscales ;
- La mesure des effets et impacts des réformes.

La prise en compte des attentes du Secteur privé se fera par le renforcement du dialogue public – privé, la dématérialisation des services et la démocratisation de l'information avec un accès à l'information en ligne et la possibilité de recueillir les observations et recommandations des investisseurs en temps réel.

Par ailleurs, le programme des réformes doit être institutionnalisé et indépendant des changements politiques de sorte à garantir la pérennité. Le programme des réformes Doing Business devra être en outre intégré dans une approche holistique de développement du pays et faire l'objet d'une priorisation et d'une programmation budgétaire. Les Etats doivent par ailleurs tirer avantage des nouvelles technologies de l'information et de la communication en investissant dans la disponibilité des infrastructures informatiques rendant accessible l'internet aux populations et aux opérateurs économiques.

Pour garantir la réalité des réformes sur le terrain, il a été recommandé la mise en place de dispositif efficace de suivi-évaluation des réformes.

3.2 Dernières évolutions et performances à l'indice Doing Business

Depuis 16 ans, sur plus de 3519 réformes identifiées, l'indice Doing Business a permis d'inspirer la mise en œuvre de 1116 réformes avec un réseau de 131.791 contributeurs ou Répondants de divers corps de métiers professionnels. Les équipes de Doing Business ont conduit des missions d'évaluation dans 169 pays.

Le Rapport Doing Business 2019 a été marqué par un record de 314 réformes réalisées à travers le monde, dont 107 réformes pour l'Afrique Subsaharienne et 40 des 48 pays de la région ont mis en œuvre au moins une réforme améliorant leur environnement des affaires.

Ces performances font de la région celle qui a introduit le plus grand nombre de réformes en 2017/18 et au cours des 16 dernières années, avec un nombre total de réformes cumulé à 905 entre les rapports Doing Business 2004 et 2019.

Deux pays de l’Afrique subsaharienne figurent au top 50 des meilleures économies dans le monde au Rapport Doing Business 2019. Il s’agit de l’île Maurice (20^{ème}) et du Rwanda (29^{ème}). Par ailleurs, quatre (4) pays de l’Afrique subsaharienne figurent dans le Top 10 des pays réformateurs à savoir le Rwanda (29^{ème}), le Kenya (61^{ème}), la Côte d’Ivoire (122^{ème}) et le Togo (137^{ème}). La région obtient de meilleurs résultats dans les indicateurs Obtention de prêts (Kenya, Malawi, Rwanda et Zambie) et Création d’entreprises.

Toutefois, il est à noter les faibles performances réalisées au titre des indicateurs juridiques, notamment les indicateurs Exécution des contrats, Protection des investisseurs minoritaires et Règlement de l’insolvabilité. La région dispose de marge de progression en matière de Raccordement à l’électricité et de Commerce transfrontalier.

En outre, la résolution des litiges commerciaux se réalise avec plus de célérité de 92 jours dans les économies dotées d’une juridiction spécialisée et dédiée aux affaires commerciales.

Il apparait des enseignements essentiels selon lesquels, les économies ayant enregistré les meilleures performances sont celles qui bénéficient :

- d’un ancrage institutionnel de haut niveau ;
- d’une vision de long terme avec des objectifs détaillés, clairs, régulièrement évalués ;
- d’une responsabilisation des acteurs ;
- d’un accent sur la formation et le renforcement des capacités des intervenants et acteurs ;
- de l’inclusion et de l’implication du secteur privé dans le processus d’identification et de mise en œuvre des réformes ;
- d’une communication effective sur les réformes.

Il a été par ailleurs rappelé le processus de collecte, de vérification des données et de publication du rapport annuel comme suit :

Période	Etapes
Nov. – Jan.	Mise à jour des questionnaires et consultation avec des experts internes et externes
Févr. – Août	Collecte et analyse des données <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des questionnaires, - Analyse de la réglementation des économies - Missions d’évaluation dans environ 30 pays ; - Vidéo-conférence, réunion avec les gouvernements, officiels et secteur privé - Transmission des Rapports des Gouvernements et des Bureau régionaux de la SFI/GBM sur les réformes réalisées
Mai – Août	Vérification des données <ul style="list-style-type: none"> - Transmission des rapports préliminaires sur les réformes réalisées aux bureaux régionaux du Groupe de la Banque Mondiale ; - Analyse des données et rédaction du rapport
Août – Oct.	Publication du Rapport

Tableau 2 : Processus de collecte, vérification et analyse des données et publication du Rapport Doing Business

3.3 Processus de réformes en environnements difficiles

Certains pays ont fait face ou font face à des crises politiques, épidémiologiques et sécuritaires ou à des contraintes naturelles. D’autres sont en plus confrontés à un enclavement, à des conditions

climatiques peu favorables, à l'analphabétisme des populations et à la prépondérance du secteur économique informel.

Toutefois, l'exemple du Rwanda et de plusieurs autres pays montrent que la fragilité observée ne saurait constituer un obstacle au développement.

En dépit des crises que certains pays ont traversé, ils s'attèlent à construire une stabilité et les fondamentaux de la croissance. En effet, plusieurs de ces pays sortant de crise se retrouvent dans le top 10 des pays réformateurs au monde dans le dernier Rapport Doing Business. Les rapports Doing Business montrent les progrès réalisés par certains pays en dépit de l'environnement difficile, notamment le Niger passé de la 176^e place au Rapport Doing Business 2013 à la 143^e place au rapport Doing Business 2019, avec des rangs honorables dans les espaces UEMOA et OHADA.

Les recettes des performances de ces pays en environnements difficiles sont avant tout, une incroyable volonté des gouvernants et une vision claire de l'avenir. Elle se matérialise par un fort leadership et une implication personnelle du Chef de l'Etat dans le suivi de la mise en œuvre des réformes. Il convient également de prendre en compte un délai suffisant de maturité des réformes qui permet d'en percevoir l'impact social.

3.4 Rôle de la promotion de l'investissement et du programme de compétitivité

Les experts admettent que le développement économique et social des Etats reste tributaire de l'essor d'un secteur privé dynamique qui continuera à améliorer ses affaires. Par conséquent, le programme de facilitation des affaires et de promotion des investissements devra tenir compte de la réalité des entreprises pour ne pas entamer la compétitivité du secteur privé dans la mise en place d'une réforme.

Pour ce faire, le renforcement du dialogue public privé constitue l'une des clés. Il doit aboutir à une implication plus active du secteur privé dans le processus de diagnostic, d'identification, de formulation, de mise en place, de suivi de la mise en œuvre, de mesure de l'effectivité et de pérennisation de la réforme. Ainsi, le dispositif de suivi-évaluation des réformes assorti d'indicateurs précis susceptibles de mesurer l'état d'avancement du programme de réforme, la réalité des réformes sur le terrain et l'impact de ces réformes, est amené à intégrer un mécanisme de remontée des besoins et des difficultés des investisseurs. Autrement dit, le suivi de la mise en œuvre des réformes et la mesure de l'effectivité des réformes arrêtées par le programme de facilitation, de promotion des investissements ou de compétitivité de l'économie, constitue une autre clé.

Par ailleurs, la communication officielle au niveau national comme international devra être en cohérence avec le programme des réformes. La communication portera sur les avantages de la réforme auprès du public cible pour faciliter son appropriation et concerné également son évolution et ses résultats.

Les experts sont unanimes que les préalables restent une forte volonté politique, un leadership de haut niveau, une claire vision et un engagement de long terme soutenus par un plan stratégique élaboré dont la projection est corrélée avec l'évolution de la population. En plus, il apparaît essentiel de mettre en place un dispositif de coordination opérationnelle du processus des réformes, de suivi et de mesure de leur réalité sur le terrain.

Pour les experts, les économies ciblées pour le benchmark des meilleures pratiques doivent être celles ayant les plus importantes performances au monde à l'instar de Singapour, de la Chine ou de l'Inde.

Toutefois, les Etats restent confrontés à la prépondérance du secteur informel qui entame la qualité du dialogue public privé et la mise en œuvre des recommandations des cadres de concertation.

3.5 Dispositif de soutien au financement des PME/PMI

L'accès au financement et le coût du financement constituent les obstacles les plus prépondérants rencontrés par les entreprises. Face à ces difficultés, des initiatives publiques et privées ont été engagées par différents dispositifs d'accompagnement des PME.

Pour le secrétariat d'Etat en charge des PME de la Côte d'Ivoire, il s'agit du programme Phoenix, le plan stratégique de développement des PME, la loi sur le crédit-bail, des accords bilatéraux entre l'Etat de Côte d'Ivoire et des établissements de crédit (BACI pour le financement des femmes, CORIS BANK pour les PME), le dispositif de soutien aux PME adopté par les Etats membres de l'UEMOA.

Pour la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, il s'agit du dispositif de soutien aux PME qui consiste au refinancement des Etablissements de crédit qui financent les PME. Ce dispositif repose sur trois piliers à savoir l'incitation et appui offerts par la BCEAO, l'accompagnement et suivi par les structures de l'Etat, la politique de promotion des PME/PMI.

Pour la FIPME, des activités de formation et de sensibilisation (caravanes, ateliers) et enfin pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, le Projet Champion (encadrement des PME en vue de leur notation), le pack de service des PME et le club equity (plateforme de rencontre Banques-PME-Autres acteurs).

3.6 Dématérialisation des services publics aux investisseurs

La transformation digitale perçue comme la 4^{ème} révolution s'impose à toutes les sphères de l'économie. Pour plusieurs économies, comme le Rwanda, l'automatisation des processus métier de l'offre de service public est un pilier du programme des réformes Doing Business. En effet, elle améliore l'offre de services publics et l'efficacité des personnels administratifs, contribue au développement du capital humain et améliore la qualité de la gestion et de l'analyse des données. En outre, l'automatisation améliore la transparence et réduit l'interaction avec les fonctionnaires et conséquemment, le risque de corruption.

L'Afrique est toutefois confrontée à des défis majeurs liés à la faiblesse des infrastructures informatiques de base (téléphonie et fibre optique notamment), limitant de fait la connectivité et l'accès aux services en ligne, à la faiblesse des ressources pour financer la conception et le développement des plateformes de services électroniques, à l'absence d'interopérabilité entre les systèmes des différents ministères techniques et à la collecte redondante d'informations signalétiques sur les opérateurs économiques et les investisseurs. Les Etats sont en outre confrontés à une absence de normes de services à la clientèle, à la résistance au changement et à l'analphabétisme numérique des populations etc.

Plusieurs économies ont néanmoins réussi des progrès importants en développant des approches et en appliquant des politiques spécifiques. Les recommandations et leçons apprises de ces pays portent sur :

- La conception et le développement de système intégré unique et/ou l'interopérabilité des systèmes informatiques des différents ministères techniques et structures publiques ;
- Le développement d'applications conviviales adaptées au contexte local dans plusieurs langues et intégrant des technologies mobiles ;
- La mise en place d'un identifiant unique en vue de la traçabilité des opérations et des transactions ;
- Le financement et la mise en place des infrastructures modernes de télécommunication, dont la fibre optique en vue d'accroître l'accès et la connectivité des populations ;

- L'intégration dans les plateformes de services publics, des technologies de paiement en ligne en vue de supprimer progressivement l'obligation de l'usage des billets de banque et du déplacement des opérateurs économiques vers les services publics ;
- La sensibilisation de la population à l'effet de l'utilisation des plateformes de services publics en ligne ;
- La vulgarisation des outils numériques de demandes de services publics et la formation des populations à l'utilisation de ces outils.

Par ailleurs, les gouvernements devraient privilégier les PPP en raison de l'importance des financements à mobiliser pour investir dans le développement des infrastructures TIC et des systèmes en ligne et mettre un accent particulier sur la conduite du changement en impliquant les acteurs et parties prenantes depuis le début des projets.

Enfin, les gouvernements doivent investir dans la lutte contre la cybercriminalité et le piratage électronique en vue d'assurer l'intégrité des informations capturées lors des transactions, la confidentialité des données à caractère personnel, prévenir les activités frauduleuses et malveillantes en ligne.

3.7 Réforme du cadastre et programme de titrisation de masse

L'insécurité foncière continue d'être une problématique pour les investisseurs dans de nombreux pays avec un faible taux de parcelles titrées. Le grand nombre de registres physiques d'informations sur les terres, l'utilisation de systèmes manuels obsolètes, des procédures et pratiques fastidieuses, l'absence de coordination entre les acteurs gestionnaires du foncier et le maintien de cloison entre les différents départements en charge de la question foncière continuent de perdurer.

Plusieurs pays comme le Rwanda, le Kenya, L'ouganda ont réussi radicalement à moderniser l'Administration du foncier, la numérisation et la gestion moderne des archives et la délivrance des titres fonciers, en plus de la mise en place de vaste programme de titrisation massive des parcelles, en vue d'accroître très significativement le nombre de parcelles titres au livre foncier et renforcement de fait, la sécurisation foncière.

L'exposé du modèle Rwandais, permet de noter que la première étape du programme de titrisation de masse systématique des parcelles passe par la mise en place du cadre juridique et du cadre institutionnel pour l'administration du foncier, suivie par une phase technique préparatoire intense au cours de laquelle seront préparés l'ensemble des documents techniques.

Il s'agit entre autre de l'élaboration du mode opératoire technique et le process du programme de titrisation massif, l'estimation du nombre de parcelles à titrer de façon systématique, la conception des approches et des principes (dont le droit à la propriété foncière pour chaque citoyen homme comme femme, l'accès équitable à la propriété foncière, l'approche participative etc.), l'élaboration du manuel des opérations pour la mise en œuvre de la régularisation foncière systématique, la revue de la procédure d'immatriculation, la mise en place du cadre de Gouvernance du programme ; l'acquisition des orthophotos aériennes et cartes, la revue des applicatifs informatiques pour l'immatriculation des parcelles, l'élaboration du calendrier, l'estimation des coûts, l'élaboration du cadre de suivi-évaluation pour la mise en œuvre du programme de titrisation mais également pour l'administration foncière et le cadre de financement.

Cette phase de préparation technique est suivie par une phase terrain dont le mode opératoire s'articule comme suit :

- La production des fiches terrain ;
- La mobilisation des populations par des campagnes de communication pour expliquer le processus du programme d'attribution des titres fonciers et des cartes, les droits des hommes et femmes, la possibilité des réclamations etc.;

- La délimitation, localisation de la parcelle sur la carte et attribution (Principe général de délimitation - Arpentage - avec orthophotos aériennes/satellites, avec des géomètres experts en présence des voisins) ;
- La publication des informations sur les titres pour objections et contestations sur une période de prescription, en vue des corrections éventuelles ;
- La gestion des réclamations et contentieux sur une période prescription ;
- La numérisation des parcelles et la saisie des données ;
- La délivrance-des titres fonciers qui doit faire l'objet d'une médiatisation massive.

En ce qui concerne le dispositif informatique, le modèle Ougandais a été présenté et comporte les 4 étapes majeures :

- La description/définition de l'architecture informatique avec l'intensification des composants Open Source et une application Web ;
- La conversion des données ;
- L'immatriculation et l'intégration des données cadastrales en mettant à la disposition de tous les acteurs une base de données cohérente et fiable contenant des données sur l'enregistrement, l'administration des terres, le cadastre et l'aménagement du territoire ;
- Le déploiement de l'applicatif informatique aux structures en charge de la cartographie en vue de l'amélioration de la sécurité et la fiabilité de l'enregistrement des titres et des services cadastraux ;
- La communication et la sensibilisation des populations.

Par ailleurs, le modèle de numérisation et de modernisation des archives du Kenya a été partagé, conduisant à une réorganisation des archives, la modernisation du stockage et de la conservation des archives, la mise en place d'infrastructures informatiques de la disponibilité Internet, l'acquisition d'équipements de numérisation de dernière génération.

Il a été recommandé :

- La mise en place de bases de données flexibles, fiables et sécurisées qui incluent l'administration des terres, la gestion et la représentation spatiale ;
- La mise en place de système de gestion documentaire pour prendre en charge, la gestion des documents papier existants ;
- La délivrance de plateforme de services transparents en ligne ;
- La mise en place d'un système d'information géographique prenant en compte le cadastre ;
- L'utilisation rationnelle des terres par le biais de la planification nationale et de l'aménagement du territoire des districts.

Les avantages et retombées de telles réformes sont indéniables. Il s'agit de l'accroissement notable de la transparence et la facilité d'accès à la propriété foncière, la célérité dans le traitement et la délivrance des titres fonciers, la disponibilité de services fonciers en ligne au profit du grand public, ainsi que la disponibilité d'informations domaniales et foncières, la sécurité et fiabilité de la base de données foncières, le renforcement du marché hypothécaire et l'accès aux crédits bancaires, la réduction drastique des litiges fonciers.

Par ailleurs, ces réformes accroissent le nombre de transactions foncières, la traçabilité des transactions, une meilleure qualité de services publics relatifs au foncier, la sécurisation des documents fonciers et des cartes, l'accroissement des recettes fiscales ;

3.8 Impact des guichets uniques du commerce extérieur et des opérations de contrôle conjoint aux postes frontaliers

La mise en place des guichets uniques est préconisé dans l'Article 10 de l'Accord de Facilitation des Échanges de l'OMC. Trois types de Guichets uniques sont distingués :

- Le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) qui est un Guichet Unique des formalités du commerce extérieur. Il interconnecte dans le cadre d'une plateforme informatique, tous les acteurs intervenant dans les formalités de pré-dédouanement, de dédouanement et de post-dédouanement et vise la facilitation des formalités et opérations d'enlèvement des marchandises ;
- Le Guichet Unique Portuaire concerne exclusivement la logistique portuaire. Il se concentre sur la célérité et la fiabilité de la logistique depuis l'annonce d'un navire, jusqu'à la livraison des marchandises aux destinataires ;
- Le Guichet Intégral ; un mixte des deux précédents guichets.

Les guichets uniques se justifient par plusieurs raisons, entre autres l'existence de plusieurs agences aux frontières, des processus répétitifs et des mécanismes institutionnels faibles. En outre, les guichets uniques présentent plusieurs avantages dont le déplacement plus facile du frêt d'un point à l'autre, la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement, la réduction des coûts, la simplification et l'uniformisation des procédures commerciales, la célérité des opérations et la réduction des délais, la transparence sur les procédures et les tarifs, la dématérialisation des procédures et la réduction de la concurrence déloyale etc.

Pour l'Etat, les avantages sont l'amélioration des contrôles et réduction de la fraude, l'amélioration de la collaboration entre les Administrations, l'amélioration de la gouvernance et de la transparence, la sécurisation des recettes douanières et la disponibilité d'informations en temps réel.

Les experts ont conseillé l'automatisation des processus pour éviter la délivrance manuelle des documents qui impacte négativement les délais. Ils ont également conseillé la coordination des actions des différents acteurs du commerce extérieur. L'implémentation d'un guichet intégral peut valablement partir des deux premiers types de guichets, à savoir le guichet unique du commerce extérieur et le guichet unique portuaire.

En ce qui concerne le contrôle juxtaposé aux frontières, les guichets uniques aux frontières ont rapidement été adoptés en tant que solution en raison des pertes de temps causés par les agences frontalières. Plusieurs expériences ont été présentées dont celle du poste frontalier de Malaba à la frontière du Kenya et de l'Ouganda, avec un flux de 1000 camions par jour dans les deux sens, contre 49% de camions séjournant plus de 24h à la frontière, dont 13% sur 48 heures.

Selon les experts, la disponibilité d'infrastructure n'est pas un élément bloquant pour mettre en œuvre une réforme de contrôles conjoints aux frontières. Il s'agit davantage de renforcer la coopération entre les Etats, de disposer de support informatique et d'impliquer les opérateurs logistiques privés (camionneurs, chauffeurs etc.).

Les principaux facteurs de succès sont :

- La préparation préalable avec dépôt de la déclaration avant l'arrivée des camions, par le biais de l'outil informatique et la coordination inter-agences à l'arrivée des camions, par les Agences de gestion des frontières ;
- Le dépôt obligatoire des déclarations avant l'arrivée des camions par les Agents de transit ;
- L'édition de règles de circulation et de stationnement pour désengorger la voie d'accès et la zone contrôlée par les douanes pour les conducteurs de camion, qui utilisent les frontières comme zone de repos.

3.9 Adoption d'une nouvelle réglementation ou législation

Les experts ont partagé l'expérience ivoirienne d'adoption d'une nouvelle réglementation ou une législation. L'objectif fixé par le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) qui anime le dispositif est d'agir avec célérité dès qu'il est envisagé la prise d'un texte en associant à la base toutes les parties

prenantes. En effet, le SGG dispose dans chaque ministère et chaque Institution, d'un référent ou point focal.

Le dispositif suit les étapes ci-après :

- La détermination avec précision du Ministère leader qui portera le texte ;
- La détermination des ministères qui ont une attribution partagée sur la matière avec celui-ci ;
- La détermination de la nature du texte à prendre ;
- L'organisation d'une réunion tripartite SGG - secrétariat technique (CEPICI) - point focal du Ministère technique leader en vue d'**élaborer un avant-projet de texte**. Si ce projet de texte reçoit l'assentiment du Ministère porteur, il est **transmis au SGG sous forme papier et numérique pour enrôlement** ;
- L'organisation d'une réunion du comité d'analyse et de rédaction des textes présidée par le SGG et comprenant notamment un représentant du Ministère de la Justice, le Président de la Commission Nationale OHADA, et un collaborateur du Premier Ministre, le secrétariat technique du processus Doing Business, les représentants des ministères techniques concernés et tout expert pouvant apporter des éléments de précision.
- L'examen du texte **tant sur la forme que sur le fond** ;
- La proposition du texte au Premier Ministre pour inscription au Conseil de Gouvernement puis au Conseil des Ministres ;
- La diffusion accélérée du texte adopté.

En définitive, en raison de la rupture avec les pratiques antérieures, que peut introduire un nouveau dispositif légal ou réglementaire dans l'ordonnancement juridique, le principe du respect de la hiérarchie des normes doit être regardé comme le préalable à toute bonne réforme. Toute nouvelle norme doit être conforme à la Constitution, mais également aux autres normes qui lui sont supérieures.

3.10 Réalités et leçons apprises des réformes de la législation et des pratiques dans l'espace OHADA

L'OHADA compte à ce jour 17 Etats membres², en majorité francophones, mais également lusophones et est institué à travers le Traité du 17 octobre 1993 relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, tel que révisé le 17 octobre 2008. Sa création a été motivée par la volonté politique des Etats africains de vaincre les disparités législatives, sources d'insécurité pour les investissements transnationaux, la vétusté des institutions juridiques relatives aux affaires, par ailleurs inadaptées au besoin de l'économie, la crise de crédibilité de ces institutions judiciaires, l'étroitesse des marchés nationaux et la nécessité d'attirer les investissements étrangers pour promouvoir la croissance.

Les règles communes de l'OHADA sont constituées à ce jour de dix (10) « Actes uniformes³ », directement applicables dans les 17 Etats membres. Le fonctionnement de l'OHADA est organisé autour des organes et des institutions ci-après :

- Le Conseil des Ministres, l'instance législative ;
- Le secrétariat Permanent, l'unité exécutive de coordination et de préparations des textes ;

² Pays membres de l'OHADA : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

³ Les Actes Uniformes : l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage, l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général, l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière, l'Acte uniforme portant organisation des sûretés, l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, l'Acte uniforme relatif au droit de transport de marchandises par route, l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives, l'Acte uniforme relatif à la médiation.

- Le Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA qui est l'instance suprême judiciaire de cassation ;
- L'école régionale de Magistrature, chargée de la formation continue du personnel judiciaire et des auxiliaires de justice au droit OHADA.

Les Commissions Nationales OHADA participent à la préparation des actes uniformes par les observations qu'elles font sur les avant-projets de textes.

Depuis 2011, les partenaires au développement dont le Groupe de la Banque Mondiale soutiennent l'OHADA dans un processus de réformes qui a permis d'actualiser plusieurs actes uniformes. Sur les indicateurs Doing Business, cinq (5) concernent des matières régies par les actes uniformes OHADA. Il s'agit de :

- La création d'entreprises ;
- L'obtention de prêts ;
- La protection des investisseurs minoritaires ;
- L'exécution des contrats ;
- Le règlement de l'insolvabilité.

Les réformes opérées sur ces textes au cours des dix dernières années ont porté sur les textes suivants :

- l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général (adopté le **17 avril 1997**, révisé le **15 décembre 2010**) ;
- l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (adopté le **17 avril 1997**, révisé le **30 janvier 2014**) ;
- l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises (adopté le **24 mars 2000**, révisé sous la nouvelle appellation d'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière, le **26 janvier 2017**) ;
- l'Acte uniforme portant organisation des sûretés (adopté le **17 avril 1997**, révisé le **15 décembre 2010**) ;
- l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif (adopté le **10 avril 1998**, révisé le **10 septembre 2015**) ;
- l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage, (adopté le **11 mars 1999**, révisé le **23 novembre 2017**) ;
- le Règlement de procédure de la CCJA (adopté le **18 avril 1996**, révisé le **30 janvier 2014**) ;
- le Règlement d'Arbitrage de la CCJA (adopté le **11 mars 1999**, révisé le **23 novembre 2017**).

En plus, il peut être cité :

1. le Règlement d'Arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) ;
2. le Règlement de procédure de la CCJA.

Des difficultés sont observées dans la mise en œuvre de certaines réformes. Elles portent essentiellement sur les difficultés de centralisation à travers un système de gestion informatisée, des RCCM des différents tribunaux des pays en un fichier national et la transmission des données centralisées du fichier national du RCCM vers le fichier régional du RCCM logé à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).

Elles portent également sur la non prise de mesures incitatives dans les Etats membres pour rendre effectif dans les économies, le statut de l'entrepreneur. En effet, l'innovation du statut de l'entrepreneur opéré par l'Acte uniforme est présentée comme une solution pour capter un plus grand nombre d'activités économiques et les faire migrer de l'informel au secteur formel.

Les difficultés concernent enfin, les problèmes de fonctionnement des Commissions nationales de contrôle des mandataires judiciaires, chargés de la régulation et de la supervision des activités des mandataires judiciaires (personnes intervenant dans les procédures collectives d'apurement du passif,

tels que les syndicats et les experts) en raison du défaut de ressources matérielles et financières adéquates.

Au titre des perspectives, il est à noter que de nouveaux actes uniformes sont en préparation. Il s'agit de l'affacturage, du Crédit-bail, de la franchise, du recouvrement de créances et voies d'exécution (en cours de révision).

3.11 Processus de réformes et l'attraction des investissements

Les décisions d'investissements diffèrent d'un investissement à un autre. Selon le cas, les motivations d'investir sont fondées sur la recherche :

- d'exploitation des ressources naturelles ;
- de marchés porteurs de grande taille ;
- de réduction des coûts de production ;
- d'actifs par l'acquisition d'entreprise dotée de technologies et de marques ayant un avantage concurrentiel.

Toutefois, selon le rapport mondial sur la compétitivité de l'économie, plusieurs autres facteurs influencent la décision d'investir. Il s'agit de :

- La stabilité politique;
- Le cadre légal et réglementaire ;
- La taille du marché ;
- La stabilité macro-économique et un taux de change favorable ;
- La disponibilité de ressources humaines qualifiées ;
- La qualité des infrastructures ;
- Le taux d'imposition ;
- Le coût des facteurs et du travail ;
- L'accès à la propriété foncière ;
- Le marché financier.

Selon les travaux du Dr. Nihal Bayraktar, professeur agrégé d'économie, Université de l'État de Pennsylvanie-Harrisburg, l'amélioration du climat des affaires peut expliquer l'accroissement du flux des Investissements Direct Etrangers.

Selon les experts, une amélioration d'une unité de l'indice de protection des investisseurs dans l'espace CEMAC, est susceptible de faire accroître les flux d'IDE de 10,7%⁴. De même, une amélioration d'une unité de l'indice d'exécution des contrats est susceptible d'accroître les IDE de 17,9%.

3.12 Réduction des constructions sans permis de construire

La prolifération des constructions sans permis de construire est imputable à la complexité du cadre institutionnel et réglementaire et de l'environnement des affaires se traduisant par de longs délais et des coûts élevés de délivrance du permis de construire, la lourdeur administrative et la subsistance de procédures manuelles non transparentes, l'absence de communication entre les différents acteurs, le cadre réglementaire et légal obsolète et inadapté.

Des études ont été menées avec l'appui technique et financiers de certains partenaires au développement (Groupe de la Banque Mondiale, AFD etc.), pour identifier et adresser ces problèmes, en s'inspirant également des meilleures pratiques continentales et mondiales. Les réformes majeures introduites par certains pays portent sur :

- La mise en place d'un nouveau cadre institutionnel, réglementaire et légal ;
- Le regroupement des acteurs en charge de la délivrance du permis de construire et la mise en place d'un guichet Unique ;
- L'automatisation du système de traitement, de délivrance et de suivi du permis de construire ;

⁴ Akame et al.(2016) "The Impact of Business Climate on Foreign Direct Investment in the CEMAC Region

- Le renforcement de capacités techniques des acteurs du système (administration, architectes, collectivités territoriales) ;
- Le paiement en ligne et la signature électronique.

3.13 Raccordement et Continuité de la fourniture d'électricité

Le Mozambique a partagé son expérience en matière de modernisation de son système de raccordement à l'électricité et de continuité de la fourniture d'électricité. Les réformes introduites portent sur :

- L'amélioration du cadre légal et réglementaire du raccordement à l'électricité ;
- La rationalisation et la réduction du nombre de procédure de raccordement à l'électricité et la mise en place d'une seule porte d'entrée et l'habilitation d'un seul acteur pour interagir avec le client.
- La simplification des procédures de raccordement à l'électricité par la centralisation des étapes de règlement des frais en une seule fois, un formulaire unique pour les demandes de raccordement, la disponibilité en ligne, des informations relatives aux procédures appliquées, aux engagements de délais de réponses, aux exigences en matière de documents etc.
- L'automatisation des procédures de raccordement à l'électricité et le renforcement de la surveillance des ruptures d'électricité et d'incidents sur le réseau électrique par le déploiement et l'installation de compteurs intelligents chez tous les clients industriels et entreprises à travers tout le pays. En outre, le pays a mis en place un rapportage mensuel sur les indicateurs SAIFI et SAIDI évalués par Doing Business, visant à surveiller à une périodicité plus régulière la continuité de la fourniture d'électricité, l'état des connexions des clients au réseau, les consommations d'énergie et un meilleur contrôle des pertes non techniques.
- La communication et la sensibilisation des acteurs.

3.14 Solutions pour le financement aux PME/PMI

Plus de 50% des entreprises en Afrique subsaharienne ont identifié l'accès au financement comme une contrainte majeure à leur développement. Les études montrent que les PME ont difficilement accès aux crédits bancaires censés être leur première source de financement. Plusieurs contraintes expliquent les difficultés d'accès au financement pour les PME. Il s'agit de :

- La faiblesse des garanties présentées par les PME, qui n'ont effectivement pas suffisamment d'actifs à présenter en garantie ;
- Un fort taux de mortalité du fait de la plus grande vulnérabilité des PME aux risques et à leur faible capacité de résistante aux chocs économiques comparativement aux grandes entreprises ;
- L'insuffisance d'organisation des PME en raison de la faible culture managériale, les problèmes de qualité des ressources humaines et l'absence d'une fiscalité de développement ;
- Une faible qualité des projets présentés par les PME en raison de leur incapacité à financer l'expertise nécessaire à l'assistance technique dans l'élaboration de business modèle.

Les solutions préconisées se resument en quatre (4) catégories :

- Les mesures visant le renforcement des capacités ou d'assistance aux entrepreneurs. C'est un rôle attendu des faitières des organisations patronales d'entreprises ;
- Les mesures visant le renforcement du rôle et de l'intervention de l'Etat et des structures publiques notamment par la mise en place de fonds de garantie dédiés aux PME, principalement la mise en place de fonds d'autonomisation et de financement citoyen pour les femmes et les jeunes et à la mise en place d'une fiscalité de développement ;

- Les actions à l'endroit des banques, desquelles, il est attendu une amélioration de leur compréhension des PME par la construction de modèles d'analyse crédit adapté ;
- Les mesures visant la promotion des modes de financement alternatifs innovants tels que l'affacturage, le crédit-bail, crowdfunding, le capital-risque, les business angel etc.

En sus, il est peut être retenu des bonnes pratiques, la mise en place des mesures suivantes :

- Le registre unifié de garanties ;
- Les instruments de mitigation de risques (crédit bureau notamment) ;
- Le regroupement des PME en coopératives et le renforcement d'alternatives au financement développé dans le secteur informel.

3.15 Innovations dans les services fiscaux aux contribuables

Face aux lourdeurs administratives engendrées par les procédures de déclaration et de paiement des impôts, plusieurs pays ont opté pour la dématérialisation des services fiscaux, marqués par une plus grande adhésion des contribuables à ses solutions innovantes et un meilleur rendement fiscal.

La dématérialisation des services fiscaux fait en effet progresser les pays non seulement vers un accroissement des recettes fiscales et une meilleure adhésion des contribuables aux innovations technologiques, procurant des gains énormes de temps, une grande efficacité dans la déclaration et et paiement des impôts et une réduction des coûts de transaction. Au regard de l'impact positif engendré par les solutions technologiques, il a été recommandé la poursuite des reformes engagées dans le sens de la dématérialisation des services fiscaux.

Les recommandations formulées visent également à apporter une assistance aux contribuables afin de parvenir à un large accès aux déclarations et paiements électroniques et à développer des applicatifs permettant de mieux intégrer le secteur informel.

3.16 Attractivité des taux d'imposition dans un contexte d'objectifs de recettes fiscales

La problématique de l'attractivité des taux d'imposition dans un contexte d'objectifs de recettes fiscales ne se traduit pas nécessairement en termes de contradiction si un équilibre est trouvé permettant aux entreprises de se développer et à l'Etat d'attirer beaucoup plus d'entreprises vers le secteur formel.

Le système fiscal doit garantir l'équité et être non pénalisant pour une partie des contribuables. Il doit offrir à tous les contribuables et populations la garantie de leurs droits sociaux (droit à l'éducation, droit à la santé etc.). Il doit découler des choix stratégiques des gouvernants en matière de politiques sociales et de développement. Les travaux de rationalisation, la simplification des procédures et d'amélioration de la qualité des services de l'administration fiscale devront se poursuivre et par ailleurs s'intensifier.

Le système fiscal doit avoir pour mission importante de détecter toutes les niches et toutes les opportunités permettant d'élargir l'assiette fiscale pour une meilleure équité et justice fiscale. Sa cohérence et son efficacité permettront de combler le déficit créé par la réduction des taux d'imposition, même de recouvrer plus de ressources fiscales du fait de l'effet nombre de la compétitivité et de l'attractivité de ces taux.

3.17 Facteurs clé de succès de la mise en œuvre de projets PPP en Afrique subsaharienne

A compléter

3.18 Programme de réformes pour la compétitivité du secteur industriel

Il est admis que de l'investissement dépendent la diversification et le développement industriel, qui conduisent à la création de richesse. Toutefois, le diagnostic posé par les experts est sans complaisance. En effet, dans de nombreux pays africains les flux d'investissements dans les secteurs productifs sont en deçà des attentes et l'impact anticipé du développement des investissements étrangers est faible, nécessitant un renforcement des capacités des institutions nationales impliquées dans la promotion des investissements.

Selon les experts, la qualité du climat des affaires est essentiel pour mobiliser les technologies, les compétences, mettre en place une organisation de qualité et des normes, mettre en relation des entreprises aux marchés des intrants, des facteurs et des produits, fournir une offre adéquate de l'énergie et des infrastructures nécessaires au développement inclusif et durable.

En plus, les agences de promotion des investissements doivent mieux cibler les investissements à impact sur la base de données empiriques, conduire des enquêtes sur les investisseurs (Performances, Motivations, Perceptions...etc) et mettre en place une plateforme de gestion et de suivi des investissements pour améliorer la gouvernance de la promotion des investissements, qui pourrait être basée sur la grille ci-dessous développée par l'ONUDI pour orienter la collecte des informations lors de ces enquêtes.

Axes		
Caractéristiques des investisseurs	Mesure de la performance	Indicateurs d'impact
Taille (emploi, vente, chiffre d'affaire, avoirs)	Bénéfices, taux de profit avant taxes	Emploi
Motivation à investir (matières premières, marchés, bas coût & exportation)	Croissance (investissement, emplois, ventes, exportations)	Salaires
Orientation marché/intention (local, régionale, mondiale)	Utilisation des capacités	Partenaires locaux
Type d'actionariat (étranger, national, Joint Venture)	Investissement passé et futur	Contenu local
Origine de l'investisseur (Nord vs Sud, région, pays)	Productivité du travail et du capital	Développement des fournisseurs
Type d'organisation: Société transnationale, entrepreneur étranger, diaspora, etc.	Coût de production	Formations
Secteur (principal et ventilés comme le CITI).		Recherche & Développement
		Transfert de technologie
		Taxes

Tableau 3 : Grille des informations à collecter pour une meilleure gouvernance de la promotion des Investissements

Pour renforcer les capacités des Agences de promotion des investissements, l'ONUDI a développé, en complément des initiatives sur le climat des affaires, un Programme d'investissement dénommé AFRIPANET (Réseau panafricain des Agences de Promotion des Investissements).

Ce programme a pour objectif de rechercher rapidement différents types d'investisseurs, leurs performances et leurs impacts sur le développement, établir une source de données commune pour les différents acteurs de l'investissement (agences et institutions nationales en charge de l'investissement et les investisseurs) et les unir sur une vision commune et partagée de la promotion des investissements.

- Les bénéfices du programme pour les agences de promotions sont

- **L'identification et l'analyse des types d'investisseurs de meilleure qualité**
- **Le ciblage et la détection d'investisseurs de qualité**
- **La facilitation des investissements prévus**
- **L'évaluation des performances des agences de promotion.**

Les investisseurs peuvent également y trouver un intérêt pour comprendre les différences entre pays, identifier les partenaires d'affaire, comparer leurs indicateurs opérationnels par rapport aux moyennes, identifier les opportunités d'investissement et apprendre et connaître les perceptions et les besoins des autres investisseurs.

IV. Principales recommandations

Au terme des travaux enrichissants de la 9^e édition de la conférence Ease of Doing Business Initiative, Côte d'Ivoire 2018, plusieurs recommandations récurrentes ont été formulées et portent sur :

- Une volonté politique affirmée exprimée par un engagement fort des Gouvernements. Elle constitue l'un des principaux facteurs de succès de l'implémentation des réformes dans les pays ayant réalisé des progrès significatifs ;
- Le renforcement du dialogue public – privé pour la prise en compte des attentes du secteur privé relatives à la compétitivité des entreprises ;
- La garantie du caractère inclusif du processus d'identification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des réformes avec une implication active du secteur privé ;
- L'adoption d'une approche intégrée d'identification et de mise en œuvre de réformes dans le cadre d'une vision globale, garantissant la cohérence de l'action gouvernementale ;
- L'institutionnalisation de la planification tenant compte des disponibilités budgétaires et le suivi-évaluation des réformes en mesurant la perception du niveau de satisfaction du secteur privé sur l'impact réel des réformes ;
- La revue de la réglementation en matière de crédit par la prise en compte d'actifs intangibles et l'amélioration de la compréhension des PME par les banques par la construction de modèles d'analyse crédit adapté ;
- L'instauration d'un cadre favorable au développement de solutions innovantes de financement des PME et la recherche de modes de financement innovant des petites et moyennes entreprises ;
- La mise en œuvre effective des politiques et des stratégies, nationale, sous-régionale et régionale en vue de favoriser la compétitivité des entreprises ;
- Le benchmark et la mise en place dans chaque Etat d'une sous-région, les meilleures pratiques en vue de faire de la sous-région un pôle important d'investissements.
- Le développement à l'échelle nationale des infrastructures de télécommunication et d'Internet et (dont la fibre optique) et la dématérialisation des processus métiers pour l'offre de service public ;
- Assurer la transition de l'économie informelle vers le formel ;
- Assurer une large sensibiliser les acteurs clés pour une meilleure compréhension pour son appropriations et des populations et opérateurs économiques pour l'utilisation ses nouveaux services et l'adoption d'une approche multicanale de communication sur les réformes en intégrant les langues locales dans la vulgarisation des réformes ;
- Renforcer les capacités des acteurs en charge de l'amélioration.

V. Conclusion

La Côte d'Ivoire vient d'organiser la 9^e édition de la conférence internationale Ease of Doing Business Initiative de partage d'expériences en matière d'amélioration des affaires du 26 au 28 novembre 2018, au SOFITEL Abidjan Hôtel Ivoire, réunissant plus de 500 officiels de haut rang, experts, délégués, panelistes et médérateurs à l'ouverture.

C'est la première fois, que la Conférence se tient dans un pays d'Afrique francophone et également la première fois dans un pays d'Afrique de l'Ouest, depuis le début de l'initiative en 2018. La qualité des délégués et des experts présents à la conférence a permis de tirer des enseignements essentiels dans des problématiques variées couvrant l'étendue des indicateurs Doing Business et au delà.

La Côte d'Ivoire qui a reçu de la Zambie, le témoin du momentum des réformes s'est engagée à maintenir haut la dragée jusqu'au passage de témoin au Rwanda désigné pays hôte de la conférence en 2019.

Fait à Abidjan, le 04 décembre 2018

VI. Annexe : Programme de la conférence
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
“EASE OF DOING BUSINESS INITIATIVE COTE D’IVOIRE 2018”
SOFITEL HOTEL IVOIRE, ABIDJAN,
26 – 28 Novembre 2018

« Amélioration du climat des affaires et défis de la croissance économique en Afrique »

AGENDA DE LA CONFERENCE

Horaires (GMT)	Interventions
Dimanche 25 Novembre 2018	
12.00 – 20.00	Arrivée des délégués, inscription et enregistrement à l'hôtel Informations essentielles <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement • Repas • Sécurité • Santé et Urgence médicale • Navette et transport en ville • Visites de sites et activités touristiques
18.30 – 20.00	Cocktail de bienvenue Sofitel Hôtel Ivoire <ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue • Informations sur la conférence • Ministre de l’Economie et des Finances Salle : Piscine
Lundi 26 Novembre 2018	
08.00 – 08.50	Arrivée et enregistrement des participants
08.50 – 09.00	L’Abidjanaise
09.00 – 09.10	Allocution de bienvenue <ul style="list-style-type: none"> • Maire de la Commune de Cocody Salle : Palais des Congrès
09.10 – 09.15	Allocution de Passage de témoin <ul style="list-style-type: none"> • Mme KAYULA Siame, Secrétaire Permanent du Ministère du commerce et de l’investissement, Zambie Salle : Palais des Congrès
09.15 – 09.20	Passage de témoin entre la Zambie et la Côte d’Ivoire
09.30 – 09.35	Intermède musical

09.35 – 09.40	<p>Message vidéo ou Participation en duplex du Groupe de la Banque Mondiale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Pays GBM Côte d'Ivoire, Pierre LAPORTE • Directeur Régional IFC Afrique de l'Ouest et Central, Aliou MAIGA • Vice-Président Afrique et Moyen-Orient, Sergio PIMENTA
09.40 – 09.45	<p>Projection du film institutionnel : Côte d'Ivoire, terre d'investissement</p>
09.45 – 09.55	<p>Allocution</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Adama KONE, Ministre de l'Economie et des Finances <p>Salle : Palais des Congrès</p>
09.55 – 10.15	<p>Discours d'ouverture officielle de la conférence</p> <ul style="list-style-type: none"> • SEM. Amadou Gon COULIBALY, Premier ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat <p>Salle : Palais des Congrès</p>
10.15 – 10.30	<p>Intermède Musical et retrait des Autorités et Officiels PAUSE-CAFE</p>
10.30 – 11.30	<p>Panel 1 : Panel de haut niveau Importance du programme de réforme du climat de l'investissement pour relever les défis de la croissance économique en Afrique.</p> <p>Modérateur : M. Adama KONE, Ministre de l'Economie et des Finances/ Ministre de l'Industrie</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Moussa SANOGO, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Côte d'Ivoire • M. SORO Nagolo, Président de l'Environnement des Affaires CGECI • M. Khader BARRY, Conseiller Spécial du Premier Ministre, Guinée • Dr Jumoke ODUWOLE, Conseiller Spécial du Président, Nigeria • Dr Gabriel Ajeedra ARIDRU, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, Ouganda • M. Ibrahima Guimba SAIDOU, Ministre Conseiller Spécial, DG de l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) Niger <p>Salle : salle des fêtes (300-350 places)</p>
11.30 – 13.30	<p>Panel 2 : Quelles sont les Tendances en Afrique ? Dernières évolutions méthodologiques et tendances des performances de la Région à l'indice Doing Business</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modérateur : Mme Cemile HACIBEYOGLU, Senior Spécialiste Secteur Privé, World Bank Group <p>Echanges avec l'auditoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentateur : M. Santiago CROCI-DOWNES, Manager Doing Business Unit, Développement Economics World Bank Group <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Ramatou FALL, Directeur de l'Environnement des Affaires, CEPICI, Côte d'Ivoire • Mme Louise KANYONGA, Chef de la Stratégie et de la Compétitivité, Conseil de développement, Rwanda • Dr Jumoke ODUWOLE, Conseiller Spécial du Président, Nigeria

	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Kayula SIAME, Secrétaire Permanent, Ministre du Commerce et de l'Investissement, Zambie • M. John Mwendwa, Ministère du développement communautaire et régional de l'Afrique de l'Est, responsable technique Doing Business, Kenya • Mme Sandra JOHNSON, Coordinator of the Investment Climate Unit, Adviser to the President Togo • M. Peter NGATEGIZE, Chef de l'Unité du Secteur Privé, Ouganda <p>Salle : salle des fêtes (300-350 places)</p>
13.30 – 15.00	Pause Déjeuner
15.00 – 16.30	<p>Panel 3 : Réflexions sur le processus de réformes en environnements difficiles en Afrique – Quelles approches novatrices ?</p> <p>Modérateur : M. Michel BOTZUNG, Manager, Situations de fragilité et de conflit, en Afrique</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme HANN Dienaba, Directeur par Intérim de l'Agence de Promotion des Investissement, Guinée • Mr. Antony Nkinzo, MD de l'Agence Nationale de Promotion République du Congo • M. Ahmed Elmi MUHUMED, Conseiller Principal sur le Climat du Commerce et des Investissements, Ministère du Commerce et de l'Industrie, Gouvernement Fédéral Somalie • Mme Keita Zeinabou SACKO, Chef de l'Unité des Affaires d'Investissements, Ministère du Développement Industriel et de la Promotion des Investissements, Mali • M. Oumarou ALMA, Ministre, Conseiller Spécial du Président en charge de la Promotion du Climat des Investissements et de la Zone Franche Economique en Afrique, Niger <p>Salle : salle des fêtes (300-350 places)</p>
16.30 – 16.35	Intermède Musical
16.35 – 18.00	<p>Panel 4 : Rôle de la promotion de l'investissement et du programme de compétitivité dans le processus de réformes du climat des affaires</p> <p>Modérateur : M. AKPA Akmel Prosper, Conseiller spécial du Vice-Président de la République</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean Louis MENUDIER, Président Directeur Général d'UNIWAX, Président de l'Union des Grandes Entreprises Industrielles de Côte d'Ivoire • M. Jean Marie SOMET, Directeur Général de Côte d'Ivoire Tourisme • Mme HANN Dienaba, Directeur par Intérim de l'Agence de Promotion des Investissement, Guinée • Dr Schouame Alexandre, bureau du Premier Ministre, Cameroun • M. Anteneh ALEMU, Commissaire Adjoint de la Commission d'Investissement, Ethiopie <p>Salle : salle des fêtes (300-350 places)</p>
18.05 – 18.30	Visite des stands
19.00 – 21.00	<p>Dîner de Gala</p> <p>Auditorium de l'Hôtel Ivoire Sofitel</p>

Mardi 27 Novembre 2018			
08.30 – 08.45	<p>Débriefing de la première journée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Christian DUNCAN, Conseiller Technique du Ministre de l'Économie et des Finances <p>Salle : salle des fêtes (300-350 places)</p>		
08.45 – 09.05	<p>Présentation du Portail Unique des Services à l'Investisseur Et Echanges</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Noël KOFFI, Directeur général de IT Centrex <p>Salle : salle des fêtes (300-350 places)</p>		
09.05 – 10.05	<p>Panel 5 : Dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries (PME/PMI)</p> <p>Modérateur : Eric KACOU, ES PATNERS</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Felix ANOBLE, Secrétaire d'Etat, auprès du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, en charge de la Promotion des PME • M. SISSOKO Yaya, Directeur BCEAO Côte d'Ivoire • Dr Moussa Elias Farakhan DIOMANDE Vice – Président de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises • M. TOURE Fama, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire <p>Salle : salle des fêtes (300-350 places)</p>		
10.05 – 11.30	<p>Quatre (4) Sessions techniques simultanées</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Session 1 : Dématérialisation des services publics aux investisseurs : Quels réalités et défis en Afrique subsaharienne ?</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentant du Groupe de la Banque Mondiale • Mme Louise KANYONGA, Chef de la Stratégie et de la Compétitivité, Conseil de développement, Rwanda • Mme Saffie Deen-Tarawally – National DB Coordinator, Sierra Leone </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Session 2 : Approches novatrices en matière de réforme du cadastre et Programme de titrisation de masse et sécurisation de la propriété foncière</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Esther Nadupoi Siameto, Lands secretary, Ministry of Lands & Physical Planning, Kenya • Mme Tiny OLEBOGENG Keseabetswe Registrar of Deeds, Botswana • M. Karim TUSHABE, Chef d'Unité Doing Business, Conseil de développement, Rwanda • M. BENDEGUE Jean Marie, Inspecteur Général, Ministère de la Terre, Cadastre du Cameroun <p>Salle : salle des fêtes (300-350 places)</p> </td> </tr> </table> <p>Salle : Salle San-Pedro (100 places)</p>	<p>Session 1 : Dématérialisation des services publics aux investisseurs : Quels réalités et défis en Afrique subsaharienne ?</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentant du Groupe de la Banque Mondiale • Mme Louise KANYONGA, Chef de la Stratégie et de la Compétitivité, Conseil de développement, Rwanda • Mme Saffie Deen-Tarawally – National DB Coordinator, Sierra Leone 	<p>Session 2 : Approches novatrices en matière de réforme du cadastre et Programme de titrisation de masse et sécurisation de la propriété foncière</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Esther Nadupoi Siameto, Lands secretary, Ministry of Lands & Physical Planning, Kenya • Mme Tiny OLEBOGENG Keseabetswe Registrar of Deeds, Botswana • M. Karim TUSHABE, Chef d'Unité Doing Business, Conseil de développement, Rwanda • M. BENDEGUE Jean Marie, Inspecteur Général, Ministère de la Terre, Cadastre du Cameroun <p>Salle : salle des fêtes (300-350 places)</p>
<p>Session 1 : Dématérialisation des services publics aux investisseurs : Quels réalités et défis en Afrique subsaharienne ?</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentant du Groupe de la Banque Mondiale • Mme Louise KANYONGA, Chef de la Stratégie et de la Compétitivité, Conseil de développement, Rwanda • Mme Saffie Deen-Tarawally – National DB Coordinator, Sierra Leone 	<p>Session 2 : Approches novatrices en matière de réforme du cadastre et Programme de titrisation de masse et sécurisation de la propriété foncière</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Esther Nadupoi Siameto, Lands secretary, Ministry of Lands & Physical Planning, Kenya • Mme Tiny OLEBOGENG Keseabetswe Registrar of Deeds, Botswana • M. Karim TUSHABE, Chef d'Unité Doing Business, Conseil de développement, Rwanda • M. BENDEGUE Jean Marie, Inspecteur Général, Ministère de la Terre, Cadastre du Cameroun <p>Salle : salle des fêtes (300-350 places)</p>		
10.05 – 11.30	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Session 3 : Impact sur la fluidité du commerce transfrontalier des guichets uniques du commerce extérieur et des opérations de</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Session 4 : Dispositions pratiques pour l'adoption d'une nouvelle réglementation ou législation : Défis et leçons tirées de la mise en œuvre des réformes législatives</p> </td> </tr> </table>	<p>Session 3 : Impact sur la fluidité du commerce transfrontalier des guichets uniques du commerce extérieur et des opérations de</p>	<p>Session 4 : Dispositions pratiques pour l'adoption d'une nouvelle réglementation ou législation : Défis et leçons tirées de la mise en œuvre des réformes législatives</p>
<p>Session 3 : Impact sur la fluidité du commerce transfrontalier des guichets uniques du commerce extérieur et des opérations de</p>	<p>Session 4 : Dispositions pratiques pour l'adoption d'une nouvelle réglementation ou législation : Défis et leçons tirées de la mise en œuvre des réformes législatives</p>		

	<p>contrôle conjoint aux postes frontaliers</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> World Bank Group Representative Mr. Mupishi Miti, Senior Collector/Project Manager, Customs Services Division, Zambia Revenue Authority <p>Salle : Salle Bassam (80 places)</p>	<p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> M. DAH Charlemagne, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement, Côte d'Ivoire M. KOUASSI Bernard, Directeur de Cabinet du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme Honorable Nicholas Ossai, Membre de la Chambre des représentants M. Ramdan Haimoud, Conseiller spécial du Ministre de la Justice, Mauritanie <p>Salle : Salle Aboisso (60 places)</p>
13.00 – 14.00	Pause Déjeuner	
	Quatre (4) Sessions techniques simultanées	
14.15 – 15.15	<p>Session 5 : Réalités et leçons apprises des réformes de la législation et des pratiques dans l'espace OHADA</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Alain TRAORE, Groupe de la Banque Mondiale M AKO Eloi, Président de la Commission nationale OHADA, Côte d'Ivoire Professor Dorothé C. SOSSA, Permanent Secretary of OHADA <p>Salle : Salle Bassam (80 places)</p>	<p>Session 6 : Processus de réformes et attraction des investissements : corrélation et données empiriques</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Mahamoud MAGASSOUBA, Senior Private Sector Specialist, IFC <p>Salle: Salle Aboisso (60 places)</p>
14.15 – 15.15	<p>Session 7 : Réduction significative des constructions sans permis de construire : Quelles stratégies</p> <p>Présentateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> World Bank Group Representative Delegate from Togo Mr. Odirile Phirinyane, Gaborone City Council, Botswana Karim Tushabe, Head of Doing Business Unit, Rwanda Development Board 	<p>Session 8 : Développer des solutions pour le financement aux PME/PMI. Des solutions spécifiques par secteur ou une unique offre pour tout type d'entreprise ?</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Daouda COULIBALY, Vice-Président de l'Association Professionnelle des Etablissements et Banque, Côte d'Ivoire (APBEF-CI) M.Olivier Buyoya, International Finance Corporation, Guinea Mme ZOUNDI Patricia YAO, Vice-Président du Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises

	Salle: salle des fêtes (300-350 places)	<ul style="list-style-type: none"> • Expert de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises • M. Olivier Buyoya, International Finance Corporation, Guinée <p>Salle : Salle San-Pedro (100 places)</p>
Quatre (4) Sessions techniques simultanées		
15.20 – 16.20	<p>Session 9 : Innovations dans les services fiscaux aux contribuables : Comment faciliter la déclaration et paiement des impôts et accroître accès aux services fiscaux</p> <p>Présentateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Fred Karara, Head of e-tax project, Rwanda Revenue Authority • M. Millicent Saina i-Tax Project Manager, Kenya Revenue Authority • M. Fidelis Lekhao Manager, Taxpayer Services, Botswana Unified Revenue Services (BURS) • M. Makali Lepholisa, Commissioner of customs and client services, Lesotho Revenue Authority <p>Salle: Salle Bassam (80 places)</p>	<p>Session 10 : Facteurs clé de succès de la mise en œuvre de projets PPP en Afrique subsaharienne</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Olivier Buyoya, International Finance Corporation, Guinea • Mme HANN Dienaba, Directrice par intérim de l'Agence de Promotion des Investissements de la Guinée • M. Moussa KOUYATE, Coordonnateur du Comité National de pilotage des PPP, Côte d'Ivoire <p>Salle: Salle Aboisso (60 places)</p>
15.20 – 16.20	<p>Session 11 : Optimisation fiscale : Comment rendre attractifs les taux d'imposition pour le Secteur Privé dans un contexte d'objectifs de recettes fiscales pour le Budget de l'Etat</p> <p>Présentateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jacque Morisset, PL MTI Abidjan • Mme Yvonne Marion Mwanza, Assistant Director/Project Manager, Domestic Taxes, Zambia Revenue Authority • Delegate from Uganda (URA) 	<p>Session 12 : Identifier et mettre en œuvre un programme des réformes du climat des affaires ciblé pour la compétitivité du secteur industriel</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Tidiane BOYE, Représentant pays de l'ONUDI en Côte d'Ivoire • M. Joseph Désiré BILEY, Président de la FNISCI • DG de l'activité Industrielle M. KOBENAN • M. Albert Chibi - Director Investor Roadmap Unit – Eswatini

	<ul style="list-style-type: none"> • M. Fred Karara, Head of e-tax project, Rwanda Revenue Authority • Mr. Nomo Maximilien, Tax Services, Ministry of Finance of Cameroon 	Salle: Salle San-Pedro (100 places)
	Salle : salle des fêtes (300-350 places)	
16.30 – 17.35	Préparation du rapport général	
17.35 – 17.45	Mise en place	
17.45 – 17.55	Lecture du Rapport général de la conférence <ul style="list-style-type: none"> • Mr. COULIBALY Adama, Directeur de cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances 	
	Salle : salle des fêtes (300-350 places)	
17.55 – 18.00	Allocution de clôture <ul style="list-style-type: none"> • M. Adama KONE, Ministre de l'Economie et des Finances 	
	Salle : salle des fêtes (300-350 places)	
20.00 – 23.00	Dîner pour les délégués (offert par la Banque Mondiale)	
Mercredi 28 novembre 2018		
08.00 – 11.00	Visites thématiques (3 visites simultanées) <u>Visite thématique 1 :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Tribunal de Commerce d'Abidjan Abidjan II Plateaux <u>Visite thématique 2 :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Cour d'Appel de Commerce d'Abidjan Cocody-Attoban <u>Visite thématique 3 :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Incubateur des entreprises de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) Abidjan Plateau, Maison de l'Entreprise 	
11.00 – 17.00	Visites touristiques (2 visites simultanées) <ul style="list-style-type: none"> • Circuit 1 : Visite d'Assinie • Circuit 2 : Balade lagunaire et visite de la baie des milliardaires 	
19:00 – 21:00	Dîner pour les délégués (sponsorisé par la Banque Mondiale)	
Jeudi 29 Novembre 2018		
07.00 – 12.00	Check out et départ des délégations	
FIN DE LA CONFERENCE		